



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/68
7 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994
New York, 27 juin-29 juillet 1994
Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

PROMOTION DE LA FEMME

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut
international de recherche et de formation pour
la promotion de la femme

* E/1994/100.

RÉSUMÉ

À sa quatorzième session, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a passé en revue les travaux accomplis au cours de la seconde année de l'exercice biennal 1992-1993. Pour examiner le rôle que l'Institut pourrait jouer après la Conférence de Beijing, il s'est interrogé sur l'état actuel du projet de fusion de l'Institut et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de pouvoir fixer de nouvelles directives et déterminer l'orientation future des programmes de l'Institut. Le Conseil a également examiné les projets de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 1994-1995, qu'il a adoptés tels qu'ils avaient été modifiés.

Le Conseil s'est déclaré satisfait des travaux menés et des résultats enregistrés. Il a également salué la Directrice et le personnel de l'Institut pour avoir exécuté le programme de travail approuvé pour l'exercice biennal malgré l'incertitude entourant la situation de l'Institut. Le Conseil a vigoureusement appuyé le renforcement de la coopération entre l'Institut et les établissements universitaires. Il a prié tous ses membres d'aider à diffuser largement, auprès de ses institutions et des décideurs, l'INSTRAW Gender Training Portfolio on Women in Development (Dossier de formation antisexiste sur les femmes et le développement). Il a également demandé que l'on s'efforce de développer la communication et l'information sur tous les aspects des questions liées aux femmes et au développement, en vue des prochaines conférences mondiales organisées par les Nations Unies.

En examinant l'état d'avancement du projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM, le Conseil a estimé que cette fusion devait être considérée comme une forme de coordination et d'intégration des activités de l'Institut et d'UNIFEM visant à réaliser, dans l'ensemble du système des Nations Unies, un programme solide, plus unifié et mieux en évidence pour la promotion de la femme. Il a recommandé que la question de l'organe directeur liée au projet d'intégration des deux institutions reçoive une attention particulière, de façon à mettre en évidence sur le plan politique les activités de recherche et de formation et les activités opérationnelles.

Le Conseil a souligné que la recherche, la formation et l'information constitueraient des éléments vitaux de l'action stratégique à mener afin d'appliquer la plate-forme d'action qui devait émaner de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il a constaté que le cadre conceptuel du programme de travail passé et actuel de l'INSTRAW était conforme au projet de programme d'action (E/1993/27, chap. 1, résolution 10, annexe). Le Conseil a souligné que les futures activités de recherche, de formation et d'information de l'Institut devaient continuer à viser à mettre en place des mécanismes de coopération active et étroite avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les organisations apparentées, ainsi qu'avec d'autres organes, programmes et institutions, de manière à promouvoir des analyses et programmes liés au sexe qui contribuent à la promotion de la femme. De l'avis

du Conseil, l'intégration des questions intéressant les femmes au processus de développement devait en modifier radicalement la nature, ce processus devant être axé sur les besoins et les aspirations des êtres humains.

Le Conseil s'est réjoui de la soumission du programme d'activité pour la totalité de l'exercice biennal 1994-1995, étant donné l'importance vitale du rôle que le mandat de l'INSTRAW en matière de recherche et de formation devait jouer dans les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et dans le suivi de la Conférence. Compte tenu de ce rôle particulier, le Conseil a apporté un certain nombre de modifications afin de renforcer la contribution de l'Institut aux préparatifs de la Conférence aux niveaux mondial, régional et national. Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, le Conseil a prié la Direction de l'INSTRAW de coordonner dans toute la mesure du possible les activités proposées avec UNIFEM, en particulier au titre du sous-programme relatif à l'information, à la communication et à la documentation. Il s'est déclaré disposé à contribuer aux efforts déployés pour améliorer l'interaction entre l'Institut, UNIFEM, la Division de la promotion de la femme (Secrétariat de l'ONU), la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les commissions régionales, et a recommandé la convocation d'une réunion consultative de ces entités.

Le Comité a lancé un appel pressant aux pays donateurs pour qu'ils maintiennent et augmentent leurs contributions aux activités de recherche et de formation de l'Institut, quels que soient les futurs arrangements d'ordre institutionnel.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	1 - 46	5
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1993 : RAPPORT INTÉRIMAIRE CONCERNANT L'INSTITUT	47 - 62	11
III. RÔLE DE L'INSTITUT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION APRÈS LA CONFÉRENCE DE BEIJING	63 - 80	14
IV. PROJETS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET- PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995 . . .	81 - 111	18
V. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT	112 - 114	22
VI. ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION	115	22
VII. ORGANISATION DE LA SESSION	116 - 127	22

I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

1. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme à sa quatorzième session et exposées dans les paragraphes ci-après sont portées à l'attention du Conseil économique et social.

1. Exécution du programme de travail de 1993 :
rapport intérimaire concernant l'Institut

2. Le Conseil s'est déclaré satisfait du programme de travail exécuté en 1993, ainsi que de la présentation du rapport d'activité, qui contenait davantage d'informations de fond, conformément à la demande qu'il avait formulée à sa treizième session.

3. Le Conseil a remercié la Directrice et le personnel de l'INSTRAW de la réalisation des produits programmés, malgré l'incertitude entourant la situation de l'Institut.

4. Le Conseil est convenu que, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'Institut devait poursuivre ses activités dans le domaine des statistiques, concernant notamment la deuxième édition de The World's Women et le rôle des femmes dans le secteur non structuré à prendre en compte dans le Système de comptabilité nationale (SCN).

5. Le Conseil a recommandé que le programme relatif aux agricultrices d'Europe de l'Est et d'Europe centrale soit reformulé dans un programme plus global relatif à la situation des femmes dans les pays en transition vers une économie de marché.

6. Le Conseil a vivement appuyé le renforcement de la coopération entre l'Institut et les établissements universitaires. Il a prié tous ses membres d'aider à diffuser largement l'INSTRAW Gender Training Portfolio on Women in Development (Dossier de formation antisexiste concernant les femmes et le développement) auprès des institutions universitaires. Il fallait redoubler d'efforts pour diffuser aussi largement les modèles informatiques auprès des décideurs.

7. Le Conseil a recommandé que, dans le cadre de la typologie des programmes de crédit en faveur des femmes, l'on continue de rechercher la coopération active des banques internationales et régionales de développement, des institutions financières et des donateurs bilatéraux.

8. Le Conseil a demandé que l'on s'efforce de développer la communication et l'information sur tous les aspects des questions liées aux femmes et au développement en vue de la Conférence sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

9. Le Conseil a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre l'Institut et les institutions gouvernementales et non gouvernementales du pays hôte.

2. Rôle de l'Institut dans le domaine de la recherche et de la formation après la Conférence de Beijing

a) État du projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM

10. Après avoir examiné le document et les recommandations concernant le projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM, le Conseil a recommandé qu'à l'avenir, les mises en garde figurant dans le rapport de l'Équipe spéciale pour l'Institut et UNIFEM (E/1993/82, annexe) soient prises en compte. Le Conseil a souligné que ces mises en garde portaient en particulier sur la nécessité d'analyser correctement les incidences juridiques, financières et administratives, le calendrier fixé pour la fusion, ainsi que sur l'utilisation optimale des locaux de l'Institut en République dominicaine en vue de la recherche et de la formation pour la promotion de la femme.

11. Le Conseil a estimé que la fusion proposée devait être considérée comme une forme de coordination et d'intégration des activités des deux institutions visant à réaliser, dans l'ensemble du système des Nations Unies, un programme plus solide, plus unifié et mieux en évidence pour la promotion de la femme, prenant en compte les tâches et les structures propres aux institutions.

12. À la lumière de la résolution 48/111 de l'Assemblée générale (par. 2), le Conseil s'est déclaré prêt à participer aux efforts visant une meilleure interaction entre l'Institut, UNIFEM, la Division de la promotion de la femme (Secrétariat de l'ONU), la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les commissions régionales. Le Conseil a recommandé à cette fin la convocation d'une réunion consultative de ces entités afin de fixer le cadre de l'interaction entre elles avant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

13. Prenant note des efforts déployés pour encourager le Conseil économique et social à mener un programme plus vigoureux et plus unifié pour la promotion de la femme, le Conseil a recommandé que la question de l'organe directeur liée au projet d'intégration de l'Institut et d'UNIFEM reçoive une attention particulière de façon à mettre en évidence sur le plan politique les activités de recherche, de formation et d'information et les activités opérationnelles en vue de la promotion de la femme.

14. Le Conseil a estimé qu'il faudrait envisager à l'avenir de prévoir un certain financement de base au moyen du budget ordinaire de l'ONU pour assurer la poursuite du renforcement des activités de recherche, de formation et d'information afin de mieux aider les femmes à relever les nouveaux défis et à avancer sur des voies nouvelles.

15. De l'avis du Conseil, toute décision du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale relative à l'intégration de l'Institut et d'UNIFEM devrait être prise en tenant compte de leurs activités liées à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de manière à ne pas interrompre ces activités.

16. Afin d'assurer le suivi du processus d'intégration, le Conseil a prié sa présidente et les membres de l'ancienne équipe spéciale chargée du projet de fusion d'aider le Secrétaire général dans ses efforts en la matière.

b) Nouvelles directives et portées futures des programmes de l'Institut

17. Le Conseil a constaté que le cadre conceptuel des programmes de travail passé et actuel de l'Institut était conforme au projet de Plate-forme d'action examiné par la Commission de la condition de la femme à sa trente-huitième session (E/1994/27, chap. I, résolution 10, annexe).

18. Le Conseil a souligné que la recherche, la formation et l'information gardaient toute leur importance pour l'action stratégique à mener afin d'appliquer la Plate-forme d'action devant émaner de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

19. Le Conseil a rappelé qu'il ne fallait ménager aucun effort pour participer, en les appuyant, aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

20. Le Conseil a recommandé que l'on s'efforce particulièrement de donner à l'oeuvre de l'Institut l'audience la plus large possible lors des préparatifs de la Conférence mondiale sur les femmes.

21. Le Conseil a souligné que les futures activités de recherche, de formation et d'information devaient continuer à viser à mettre en place des mécanismes de coopération active et étroite avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les organisations apparentées, ainsi qu'avec d'autres organes, programmes et institutions, de manière à promouvoir des analyses et programmes liés au sexe qui contribuent à la promotion de la femme.

22. De l'avis du Conseil, l'intégration des questions intéressant les femmes au processus général de développement devrait modifier radicalement la nature de ce processus, qui devrait être davantage axé sur les besoins et les aspirations de tous les êtres humains.

23. Le Conseil a affirmé que les futures activités de recherche et de formation devaient avoir pour but d'apporter une contribution tangible à la réflexion sur le développement général concernant notamment les ajustements structurels, le développement humain, la création d'institutions, le passage à l'économie de marché, afin d'apporter une contribution aux cadres conceptuels et aux méthodologies.

24. Le Conseil s'est déclaré convaincu que l'Institut devait poursuivre ses travaux de mise au point de dossiers de formation originaux concernant les sujets de préoccupation définis, sur la base de ses grands thèmes de recherche, de manière à appuyer des programmes de formation au niveau mondial.

25. Pour le Conseil, les programmes intégrés devraient continuer de reposer sur le principe opérationnel fondamental de l'établissement de réseaux regroupant interlocuteurs et correspondants, mécanismes nationaux, institutions traditionnelles et ONG. Il fallait assurer, en collaboration avec la communauté des ONG, la diffusion la plus large possible des résultats.

26. Le Conseil a affirmé que l'information et la communication gardaient toute leur importance pour la diffusion au niveau mondial d'informations sur les questions relatives aux femmes et au développement.

3. Projets de programme de travail et de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

27. Le Conseil s'est réjoui de la soumission du programme d'activité pour la totalité de l'exercice biennal 1994-1995, étant donné l'importance vitale du rôle que le mandat de l'Institut en matière de recherche et de formation devait jouer dans les préparatifs et le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Compte tenu de ce rôle particulier, le Conseil a attiré l'attention du Conseil économique et social sur un certain nombre de modifications apportées aux projets de programme d'activité et au projet de budget-programme qui viendraient renforcer les préparatifs de la Conférence aux niveaux mondial, régional et national.

28. Ces amendements ont été apportés étant entendu que les prévisions budgétaires globales fixées ne seraient pas dépassées. Toutefois, le Conseil a prié expressément le Contrôleur, lorsqu'il allouerait les crédits pour 1994, de faire preuve de la souplesse voulue pour faciliter la tâche de la Directrice de l'Institut en matière de préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de façon que si des ressources supplémentaires étaient nécessaires dans le courant de 1994, elles puissent être autorisées dans les limites du montant global du projet de budget approuvé.

29. Afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, le Conseil a prié la direction de l'Institut de coordonner dans toute la mesure du possible les activités proposées avec UNIFEM, en particulier au titre du sous-programme relatif à l'information, à la communication et à la documentation. Cette coordination des programmes devrait s'étendre à d'autres entités appartenant ou non au système des Nations Unies.

30. Le Conseil a lancé un appel pressant aux pays donateurs pour qu'ils maintiennent et relèvent le niveau de leurs contributions aux activités de recherche et de formation de l'Institut, quels que soient les futurs arrangements d'ordre institutionnel.

31. En ce qui concerne le programme de consultants et de formation, le Conseil a préconisé qu'il soit inscrit dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et recommandé que ses ressources soient affectées à l'organisation d'un atelier sur les femmes et les communications et les médias au Forum des ONG, à Beijing.

32. Tous les programmes liés à la recherche et à la formation en matière de statistique devraient continuer d'être étroitement coordonnés avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et UNIFEM, afin d'utiliser au maximum les ressources disponibles.

33. Le Conseil a recommandé que le programme relatif aux femmes, à la gestion des ressources naturelles et à l'environnement soit coordonné avec les projets du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque mondiale et soit davantage axé sur les lacunes à combler dans les connaissances.

34. Le Conseil a autorisé la direction de l'Institut à accéder à la demande du Gouvernement namibien concernant l'organisation d'un séminaire de formation sur les femmes, l'alimentation en eau et l'assainissement. Il a recommandé que l'on s'efforce d'obtenir un financement complémentaire auprès du PNUD et du Département des services d'appui et de gestion pour le développement (Secrétariat de l'ONU). Le Conseil a recommandé également que des ressources limitées soient consacrées à la coopération interinstitutions et à la coordination des politiques dans ce domaine.

35. Le Conseil a recommandé que le sous-programme Information, communication et documentation soit exécuté en étroite collaboration avec UNIFEM. Il convenait de rechercher des solutions originales en matière d'information, dont des contributions en nature sous forme de traductions et visant à assurer une large diffusion des documents d'information. Le Conseil a recommandé que tant l'Institut qu'UNIFEM envisagent d'utiliser au maximum les installations d'impression de l'Institut.

36. Les publications périodiques devraient rendre compte des programmes mondiaux de l'ONU tels que la Conférence internationale sur la population et le développement, le cinquantième anniversaire de l'Organisation, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les interlocuteurs et correspondants de l'INSTRAW devraient être appelés à apporter leur pleine collaboration.

37. Sur la base de ses recommandations relatives au projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM (point 5 a) de l'ordre du jour), le Conseil a recommandé que des ressources suffisantes soient dégagées pour qu'il puisse participer au processus d'intégration et aux activités du Comité de planification stratégique.

38. Le Conseil a prié la direction de l'INSTRAW de veiller, au titre des frais de voyage, à prévoir la participation de la Présidente du Conseil et de membres du personnel de l'Institut aux réunions préparatoires régionales ainsi qu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

39. En ce qui concerne le sous-programme relatif à la recherche et à la formation et à l'habilitation de la femme, il conviendrait de le reformuler afin de prévoir des réunions consultatives sur l'interaction avec des institutions s'occupant de questions relatives aux femmes, dont les commissions régionales. Le produit 1 devrait être achevé au cours des neuf premiers mois de 1994. Il conviendrait au préalable d'examiner ce produit afin d'éviter les risques de double emploi.

40. Le Conseil a recommandé que l'analyse d'impact des projets de crédit selon le sexe soit axée sur les femmes et le développement, et prenne en compte les études précédentes de l'Institut, ainsi que les études et données d'expérience existantes, ce qui pourrait permettre de réduire les ressources nécessaires, et aussi, qui plus est, de tirer un meilleur parti de ces analyses et données d'expérience.

41. Pour ce qui est du programme relatif à la promotion des études sur le sexe et le développement, le Conseil a recommandé que l'un des séminaires régionaux ait lieu dans un pays arabe en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); il a demandé en outre que les ressources nécessaires soient transférées en conséquence.

42. Le Conseil a recommandé que la deuxième phase du programme relatif à la promotion de la femme dans l'agriculture dans les pays d'Europe de l'Est en transition soit reformulée de manière à porter sur les questions liées à la transition économique et à son impact sur les femmes dans divers pays et diverses régions. Le Conseil a insisté pour que les ressources allouées servent à la reformulation du programme et pour qu'un financement supplémentaire soit recherché.

43. Le Conseil a recommandé que les activités ordinaires d'information portent sur la présentation adéquate des réalisations de l'Institut afin de mettre celui-ci en évidence pendant toute la préparation de la Conférence de Beijing et durant celle-ci. Pour ce qui est des systèmes bibliographiques, le Conseil a recommandé que l'examen de ce programme soit précédé d'une étude générale des systèmes de base de données existant à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation et que l'accessibilité de ces systèmes soit recherchée.

44. Le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par la forte augmentation du loyer de son bureau d'appui de New York. Il a prié le représentant du Secrétaire général d'examiner cette question pour faire en sorte que les programmes de l'Organisation relatifs aux femmes soient traités le mieux possible, et de lui faire rapport à ce sujet.

45. Après avoir examiné soigneusement les propositions concernant les programmes spéciaux, le Conseil a engagé les donateurs éventuels à fournir un appui financier. Il a lancé en particulier un appel au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin qu'il finance le programme spécial relatif aux femmes et aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

4. Autres questions liées au fonctionnement de l'Institut

46. Le Conseil a approuvé la désignation de deux nouveaux interlocuteurs : le Centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme (Tunisie) et la Facultad de Ciencias Sociales del Departamento de Sociología de l'Université d'Uruguay.

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1993 :
RAPPORT INTÉRIMAIRE CONCERNANT L'INSTITUT

47. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le conseil était saisi d'un rapport intitulé "Exécution du programme de travail : rapport d'activité sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme - rapport de la Directrice de l'Institut" (INSTRAW/BT/1994/R.2).

48. La Directrice par intérim a présenté le rapport d'activité en se félicitant de la tâche accomplie par l'ancienne directrice et le chef du Groupe de la recherche et de la formation au cours de la période considérée, louant en particulier les efforts qu'elles avaient déployés pour maintenir le niveau des contributions financières à l'Institut. Présentant dans leurs grandes lignes les progrès accomplis dans l'exécution des cinq grands programmes de recherche, elle a souligné l'étude méthodologique des migrations des femmes et sa pertinence pour le Sommet mondial pour le développement social ainsi que l'importance de la mise au point d'une typologie des programmes de crédit, qui pouvait aider à promouvoir dans le monde entier l'esprit d'entreprise touchant les PME et les entreprises familiales. Elle a mentionné les deux propositions de projet qui avaient été soumises au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux fins de financement, ainsi que l'élaboration de nouveaux matériels de formation antisexiste par l'Institut. Il était indispensable d'assurer une meilleure sensibilisation aux travaux de l'Institut et de mieux diffuser ses résultats, domaine dans lequel le Conseil pouvait jouer un rôle important.

49. Le Conseil a félicité son secrétariat et le personnel de l'INSTRAW pour la qualité du rapport d'activité, qui était bien structuré, concis et riche d'enseignements. Les suggestions formulées à la treizième session du Conseil avaient été prises en compte dans la présentation du rapport. De même, les membres du Conseil ont été unanimes à apprécier les travaux accomplis par l'Institut pendant la période considérée. Le Conseil a rendu hommage à l'ancienne directrice et a proposé qu'une lettre officielle de remerciements lui soit adressée.

50. À propos des observations de la Directrice par intérim au sujet de la promotion et de la diffusion des publications et du matériel de formation de l'Institut, le Conseil a prié le secrétariat de lui soumettre à sa quinzième session un document présentant un programme de diffusion des résultats des travaux de recherche, études, etc. menés par l'Institut qui en ferait mieux connaître et utiliser les activités. Il importait d'explorer plusieurs possibilités en matière de diffusion, dont l'utilisation des interlocuteurs et correspondants de l'Institut ainsi que de sociétés d'édition renommées. Selon un membre du Conseil, il était aussi possible de diffuser des informations sur l'Institut et ses activités en organisant des séminaires de formation régionaux et sous-régionaux semblables à ceux qui avaient été tenus pendant la période considérée. Un autre membre a suggéré que l'Institut envisage de diffuser ces informations par le biais de chaînes de télévision.

51. Des précisions ont été demandées au sujet de la portée des méthodes de recherche et d'évaluation de l'Institut. Il a été indiqué que ses programmes de recherche étaient davantage que des opérations d'établissement des faits et visaient à mettre au point de nouvelles méthodes se prêtant à une application au

niveau national. Par exemple, dans le cas des séminaires d'information sur l'eau et l'énergie, l'évaluation comportait des questionnaires préalables et des questionnaires postérieurs ainsi qu'une surveillance dans les 6 à 12 mois suivant la tenue des séminaires. Une autre méthode était appliquée au programme de statistiques : un séminaire de suivi était organisé au niveau régional à l'intention des participants aux séminaires de formation tenus précédemment au niveau national dans la région considérée, comme dans le cas du séminaire tenu en Asie (au Japon, du 8 au 25 mars 1994).

52. À propos de l'étude sur les migrations, un membre du Conseil a proposé d'élargir cette étude à l'évaluation des conséquences d'une migration donnée dans les Caraïbes sur certains pays d'accueil, étant donné qu'elle y avait des répercussions sur la situation socio-économique. De même, il a été demandé que l'on analysât la migration des femmes en Europe et dans d'autres régions à cause des guerres et des crises économiques, étant donné que la traite des femmes en était l'une des principales conséquences.

53. L'Institut a été félicité pour ses apports concrets à la deuxième édition de The World's Women, l'un des principaux documents destinés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et en particulier, pour la contribution relative aux femmes âgées. La représentante de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a indiqué que la coopération entre l'Institut et la Division était extrêmement fructueuse et avait eu pour effet de renforcer les programmes de l'une et l'autre entité. La Division collaborait en outre depuis longtemps avec l'Institut dans le domaine de l'évaluation du travail des femmes, tâche qui ne pouvait reposer uniquement sur les statistiques relatives à la population active et aux comptes nationaux.

54. Un membre du Conseil a demandé des précisions au sujet de l'état du projet d'atelier de formation à l'intention des agricultrices des pays d'Europe en transition. Ce projet avait été ajourné pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Institut, mais un atelier de formation sur les questions de discrimination sexuelle aurait certainement lieu en 1994. Les représentantes de la CESAP et de la CEA ont demandé au Conseil d'envisager d'élargir ce programme non seulement pour qu'il porte sur l'agriculture, mais aussi pour qu'il comporte une analyse des autres problèmes auxquels se heurtent les femmes dans tous les autres pays en transition dans le monde, concernant par exemple les aspects économiques et sociaux. À ce propos, parlant au nom de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Directrice par intérim a indiqué que six des 22 pays en transition faisant partie de la région de la CEE étaient des républiques d'Asie centrale. Très peu de ces pays disposaient de mécanismes pour faire face aux problèmes de la transition et ils avaient besoin d'aide pour examiner les problèmes intéressant les femmes.

55. La représentante du PNUD a indiqué que le Programme était occupé à mettre au point des programmes de mise en place de capacités nationales à l'intention de six pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. À ce propos, l'une des principales difficultés tenait à l'absence de données fiables sur les femmes.

56. Passant au programme de communication, un membre du Conseil s'est inquiété des difficultés d'utilisation des résultats du projet de l'Amérique latine lors d'un séminaire de formation devant se tenir en Afrique, et a proposé qu'une action distincte mais semblable soit lancée en Afrique, ce qui devrait permettre d'effectuer une analyse comparative. Il a été précisé que ce projet particulier avait été financé par le Gouvernement italien, qui avait désigné la région où il devait être exécuté. Selon la disponibilité d'un appui financier analogue, ce projet pourrait être reproduit dans les autres régions. Le lieu et les objectifs du séminaire proposé pour l'Afrique étaient en cours de réexamen.

57. Le Conseil a reconnu l'importance du matériel pédagogique pour une formation antisexiste produit à l'intention des établissements universitaires et a proposé que l'expérience de l'Amérique du Nord soit intégrée à celle des autres régions. Il importait de diffuser plus largement ce matériel. Certains membres du Conseil ont souhaité obtenir des copies des modèles informatiques mis au point pour aider les responsables à comprendre les relations entre certaines politiques sectorielles et la promotion de la femme. À ce propos, la représentante d'UNIFEM a mentionné la méthode que son organisme appliquait pour distribuer son matériel, méthode que l'Institut pourrait envisager d'adopter.

58. Les membres du Conseil ont également souhaité obtenir une copie de la vidéo sur les problèmes de fond de l'inégalité entre les sexes destinée à un public ne s'intéressant guère à ces questions. Cette vidéo serait disponible fin avril 1994 et des ressources avaient été prévues pour en assurer une large diffusion. Elle serait mise à la disposition des interlocuteurs et des gouvernements.

59. Concernant les activités de formation de l'Institut, un membre du Conseil a évoqué l'atelier sous-régional sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes à l'intention des pays africains francophones qui s'était tenu au Maroc. Les objectifs en avaient été pleinement atteints et des activités de suivi avaient été recommandées, en particulier en vue de la conférence préparatoire régionale prévue à Dakar (Sénégal) et de la Conférence mondiale sur les femmes. À l'avenir, des observateurs des autres régions devraient être invités à procéder à un échange de données d'expérience, ce qui contribuerait à l'activité. Par ailleurs, il conviendrait d'organiser des séminaires analogues à l'intention des pays africains anglophones, proposition que la représentante de la CEA a vigoureusement appuyée.

60. Au sujet des autres activités, les membres du Conseil ont demandé un complément d'information au sujet de la participation de fond de l'INSTRAW à la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'Année internationale de la famille. S'agissant de la Conférence internationale, la Secrétaire du Conseil a précisé que, du fait de ses ressources financières et humaines limitées, aucun engagement ne pouvait être pris quant aux questions de fond, bien que l'Institut ait été représenté aux réunions préparatoires. À propos de l'Année internationale de la famille, étant donné qu'elle n'était pas marquée par une grande conférence internationale mais par une série d'activités aux niveaux national et régional, l'Institut avait préparé des apports de fond :

- a) prochain numéro d'INSTRAW Nouvelles consacré à la femme et à la famille,
- b) contribution au dossier relatif à l'Année préparé par le Département du

Secrétariat de l'information de l'ONU, c) établissement d'un document théorique sur la famille et d) participation à la conférence régionale pour l'Amérique latine tenue à Bogotá (Colombie).

61. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renforcer le réseau de relations de l'Institut afin de promouvoir celui-ci. Dans les pays en développement, il importait de créer des services de sensibilisation, en particulier par la diffusion des publications de l'Institut.

62. La question de l'établissement de plus d'un interlocuteur ou correspondant par pays a été une fois de plus évoquée, étant donné que cela permettrait de renforcer le réseau de l'Institut en le reliant à des établissements universitaires, des centres de recherche et des organisations s'occupant des questions relatives aux femmes. Il a été proposé que les membres du Conseil envoient des listes d'institutions de leurs pays respectifs avec lesquelles l'Institut pourrait coopérer.

III. RÔLE DE L'INSTITUT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION APRÈS LA CONFÉRENCE DE BEIJING

1. État du projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM

63. En passant en revue les mesures prises au sujet de la fusion de l'Institut et d'UNIFEM, la Présidente a mentionné les documents dont le Conseil était saisi : Note du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale chargée d'examiner le projet de fusion de l'Institut et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (E/1993/82), Rapport du Secrétaire général établi en application de la décision 1993/235 du Conseil économique et social (A/48/591); Lettre datée du 21 octobre 1993, adressée au Secrétaire général par le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine (A/C.3/48/6); Note du Secrétariat sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/C.3/48/10); décision 1993/235 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 1993 et résolution 48/111 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993. Elle a résumé brièvement les diverses mesures prises depuis que le Conseil avait été informé, à sa treizième session, de la proposition du conseiller spécial et représentant du Secrétaire général concernant la réforme des secteurs économique et social et la fusion éventuelle de l'Institut et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

64. Le représentant du Secrétaire général a rappelé la ferme détermination du Secrétaire général et du Secrétariat de l'ONU à renforcer l'efficacité des programmes relatifs aux femmes afin de les rendre plus cohérents et de maintenir l'identité propre de l'Institut. Le Secrétaire général n'ignorait rien de la contribution de la République dominicaine et tenait à en tirer parti en veillant à ce que les installations locales soient utilisées de manière optimale et efficace. Toutefois, il ne pouvait ignorer le désir d'un certain nombre d'États Membres de voir renforcée la coopération entre l'Institut et UNIFEM. Le Secrétaire général se fondait à ce propos sur un mandat précis préconisant le renforcement de l'identité de l'Institut tout en le situant dans le contexte général des activités de développement intéressant les femmes. Le représentant du Secrétaire général s'était rendu dans le pays hôte en février 1994 au nom du

Secrétaire général pour procéder à un échange de vues entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement dominicain au sujet des modalités de la suite à donner à l'application de la proposition, conformément à la résolution 48/111 de l'Assemblée générale. Il a souligné une fois de plus que les mandats et l'identité de l'Institut devaient être maintenus, en particulier son rôle en matière de recherche et de formation.

65. La Directrice par intérim a développé le rôle important des activités de recherche, de formation et d'information pour la promotion de la femme ainsi qu'un certain nombre de concepts prospectifs, en particulier dans le contexte de l'application de la plate-forme d'action au cours de la période postérieure à la Conférence de Beijing. Il était indispensable de renforcer la coopération à l'intérieur du système des Nations Unies, grâce en particulier à la programmation en commun visant à mettre en lumière et à mieux faire connaître les questions liées à la promotion de la femme.

66. Le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (Secrétariat de l'ONU) a donné un aperçu complet du projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM, exposant, documents pertinents à l'appui, le cheminement suivi par cette proposition depuis que le Conseil avait commencé de l'examiner à sa treizième session.

67. La représentante du pays hôte a signalé que son gouvernement n'avait pas été invité à participer aux travaux de l'Équipe spéciale que le Secrétaire général avait constituée pour examiner la fusion de l'Institut et d'UNIFEM et que, à ce jour, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du pays hôte n'avaient pas tenu de consultations officielles à ce sujet. En ne consultant pas le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies avait fait preuve d'un manque de courtoisie à l'égard de la République dominicaine. À ce propos, la représentante a évoqué également la possibilité de faire des installations actuelles de l'Institut un centre de formation générale sur les femmes sans consultation préalable avec le pays hôte, attirant l'attention du Conseil sur le fait que la République dominicaine avait fait don de l'immeuble pour y loger l'Institut et que si l'ONU décidait pour une raison ou une autre de retirer l'Institut de la République dominicaine, l'immeuble devrait être restitué.

68. Les deux personnes membres du Conseil qui représentaient l'Institut à l'Équipe spéciale ont informé le Conseil de l'attitude devant laquelle elles s'étaient trouvées lors de la réunion de l'Équipe spéciale. L'une d'elles a rappelé que, lorsque le Conseil avait été informé pour la première fois du projet de fusion, à sa treizième session, il avait eu l'impression qu'il avait déjà été décidé de fusionner l'Institut et UNIFEM et que la fusion était un fait accompli, ce qui s'était également dégagé de la réunion de l'Équipe spéciale. Il apparaissait que la réunion de l'Équipe spéciale visait essentiellement à présenter le mécanisme de l'intégration dans le cadre d'UNIFEM des activités de recherche et de formation. En vue de cette réunion, l'Institut avait préparé toutes les informations utiles sur la politique générale, l'administration et le programme de travail, mais les informations correspondantes concernant UNIFEM n'avaient pas été communiquées. Dans sa conclusion, le membre du Conseil a déclaré que le rapport du Secrétaire général présenté en application de la

décision 1993/235 du Conseil économique et social (A/48/591) donnait l'impression que la fonction de recherche et de formation se trouvait affaiblie et que le programme de l'Institut disparaîtrait purement et simplement.

69. L'autre membre du Conseil a fait valoir que le rapport de l'Équipe spéciale n'avait pas été suffisamment pris en compte dans ce rapport du Secrétaire général, dans lequel, dans l'ensemble, on n'insistait pas sur l'importance de la recherche et de la formation. Ce membre a proposé que le Conseil exprime sa préoccupation et suggère que l'on envisage d'approfondir les options sur le plan institutionnel de façon à assurer que les questions relatives aux femmes soient traitées plus efficacement dans le système des Nations Unies.

70. Un membre du Conseil s'est déclaré préoccupé par le moment auquel devait intervenir la fusion proposée, compte tenu de la restructuration en cours de l'Organisation des Nations Unies. Les arrangements institutionnels internationaux seraient examinés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'intervenante s'est demandé si la fusion proposée ne devrait pas être reportée à 1995. Elle a demandé des précisions au sujet de la possibilité de prélever le financement de base de l'Institut sur le budget ordinaire de l'ONU au cas où la fusion aurait lieu et en cas de déficit financier. Elle a demandé en outre comment le nouvel organe fusionné se situerait par rapport aux autres organes des Nations Unies s'occupant des femmes. Un autre membre a fait observer que l'information, la communication et la documentation n'avaient pas été mentionnées dans le projet actuel, malgré l'importance de ces aspects dans les programmes liés à la promotion de la femme.

71. La Directrice par intérim de l'Institut a indiqué que la question du moment de la fusion et du financement de base serait tranchée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et l'Assemblée générale. Toutefois, le programme de travail de l'Institut continuerait d'être exécuté normalement, ce qu'a reconfirmé le représentant du Secrétaire général.

72. Les représentantes des commissions régionales ont indiqué que, étant donné que les commissions avaient avec l'Institut d'excellentes et fécondes relations de coopération, elles souhaiteraient conserver leur statut actuel de droit dans le cadre de l'éventuel organe directeur qui serait créé pour la nouvelle entité.

73. Le Conseil a suggéré de remplacer le terme "fusion" par "intégration", ce qui correspondait davantage à l'objectif de l'opération.

74. Plusieurs membres du Conseil se sont plaints de ne pas avoir été suffisamment informés du projet de fusion et de la réduction considérable de la durée de cette session cruciale du Conseil. Il a été décidé de tenir des séances de travail privées pendant les pauses déjeuner afin de dégager des positions communes au sujet des recommandations à porter à l'attention du Conseil économique et social.

2. Rôle de l'Institut dans le domaine de la recherche
et de la formation après la Conférence de Beijing

75. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Conseil était saisi du projet de plate-forme d'action annexé à la résolution 38/10 adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa trente-huitième session (E/1994/27, chap. I, résolution 10, annexe).

76. Présentant le projet de plate-forme d'action, la Directrice par intérim a indiqué que la plate-forme serait réexaminée à la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et serait adoptée sous sa forme définitive à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, prévue en septembre 1995. Elle a présenté les 10 problèmes les plus préoccupants abordés dans le projet, leurs rapports avec l'application des stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme ainsi que les objectifs stratégiques correspondants. Il importait que les membres du Conseil établissent des stratégies pour intégrer les activités de recherche, de formation et d'information de l'Institut dans le cadre des sujets de préoccupation présentés dans la plate-forme. Il importait également que le Conseil examine le projet afin d'arrêter la manière dont le rôle de la recherche et de la formation pourrait y être pris en compte.

77. Les membres du Conseil sont convenus que les questions abordées dans la plate-forme correspondaient aux activités de recherche et de formation déjà exécutées et menées par l'Institut. Le Conseil a recommandé l'élaboration de stratégies visant à présenter les résultats des travaux de l'Institut à la Conférence mondiale de manière plus globale.

78. Le Conseil est convenu que les activités de recherche, de formation et d'information étaient indispensables à la réalisation des objectifs stratégiques présentés dans le projet de plate-forme pour les problèmes les plus préoccupants. Ces objectifs stratégiques concernaient tous les niveaux d'intervention – gouvernemental, non gouvernemental et multilatéral – et chacun des niveaux devait faire l'objet d'activités d'enquêtes, de recherche et de formation afin de garantir les mesures stratégiques nécessaires à l'application de la plate-forme d'action.

79. Les membres du Conseil ont souligné que, dans ses futures activités de recherche, de formation et d'information, l'Institut devrait continuer de mettre en place des mécanismes de coopération active et étroite avec les institutions spécialisées des Nations Unies et institutions apparentées afin de favoriser les analyses et programmes antisexistes. Il importait que l'Institut apportât une contribution tangible aux réflexions en cours sur le développement général, concernant notamment l'ajustement structurel, le développement humain, la mise en place d'institutions, le passage à l'économie de marché, afin d'apporter une contribution aux cadres théoriques et aux approches méthodologiques pouvant entraîner des transformations de la nature du processus de développement dominant.

80. Les représentants du PNUD et d'UNIFEM ont informé le Conseil des stratégies qui avaient été mises au point pour assurer une participation plus efficace à la Conférence : distribution efficace des publications, parrainage d'ateliers et de groupes de discussion et partage des résultats d'initiatives de recherche spécifiques.

IV. PROJETS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

81. Pour examiner les projets de programme de travail et de budget-programme pour l'exercice biennal, le Conseil était saisi des documents intitulés "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995" (INSTRAW/BT/1994/R.3) et "Cadre conceptuel du programme de travail pour 1994-1995" (INSTRAW/BT/1994/BP.1).

82. La Secrétaire du Conseil et le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (Secrétariat de l'ONU) ont présenté les deux documents. Le Directeur a expliqué les principes généraux et les hypothèses en matière de ressources et budgétaires pris en compte lors de l'établissement du document. Les membres du Conseil et la Directrice par intérim étaient habilités à apporter des changements dans les limites du budget, dont le plafond était de 2 250 000 dollars pour 1994. En outre, le budget-programme serait examiné par le CCQAB, après quoi le rapport serait soumis au Conseil économique et social.

83. Présentant le cadre conceptuel du programme de travail pour 1994-1995, la Secrétaire du Conseil a indiqué qu'il avait été élaboré comme suite à la recommandation formulée par le Conseil à sa treizième session. La réunion du Comité de planification stratégique n'ayant pu être convoquée en 1993, les deux projets de document avaient été soumis, pour examen et observation, aux membres du Comité. Le programme de travail avait donc été constitué compte tenu des suggestions et recommandations formulées.

84. Des précisions ont été demandées au sujet de la suppression proposée de quatre postes d'agent local, d'autant que les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes exigeraient un surcroît de services d'appui. Le Conseil conférait à la Directrice par intérim le pouvoir de réexaminer le maintien de ces postes en fonction du programme de travail à adopter.

85. Les membres du Conseil ont indiqué qu'il importait de prévoir des ressources suffisantes au titre des frais de voyage pour le Comité de planification stratégique et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dont la participation aux cinq conférences préparatoires régionales.

86. Le Conseil a souscrit aux trois grands thèmes proposés dans le programme de travail concernant la recherche et la formation qui correspondaient aux questions clefs abordées dans la Plate-forme d'action.

87. Un certain nombre de membres du Conseil ont reconnu l'importance du thème I, intitulé "Émancipation des femmes", et ont formulé plusieurs propositions concernant l'amélioration du programme en en élargissant la portée à la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions.

Toutefois, il importait de spécifier les activités de recherche proposées au sujet de stratégies macro-économiques durables à l'appui de l'action au microniveau.

88. Étant donné que de nombreux séminaires avaient été consacrés à l'émancipation des femmes, le Conseil a proposé que, afin d'éviter les risques de double emploi, une partie des ressources correspondantes soit affectée à des activités axées sur la Conférence mondiale de Beijing.

89. À ce propos, le Conseil a proposé que l'Institut organise un groupe de travail sur les femmes dans les médias. Il a été suggéré d'organiser un atelier sur les femmes dans les médias au Forum des ONG à Beijing.

90. Concernant la réunion du Groupe d'experts sur l'émancipation des femmes, il a été proposé d'utiliser les crédits pour tenir une réunion consultative entre l'Institut, UNIFEM, la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les commissions régionales, conformément au paragraphe 2 de la résolution 48/111 de l'Assemblée générale. Le Conseil a approuvé ce changement à l'unanimité.

91. Les membres du Conseil ont également demandé des précisions au sujet du statut et de la portée du programme relatif à l'analyse d'impact des projets de crédit selon le sexe. Ils se sont inquiétés de l'ambition des objectifs et des produits prévus, en particulier l'exécution de sept études de cas par région. Certains membres ont estimé qu'il fallait inclure dans l'approche ou la méthode de recherche sur les questions liées à l'accès des femmes au crédit et l'évaluation de l'impact des différentes formules de crédit sur les femmes et la famille. On a fait observer qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, comme "Trickle-up", avaient effectué d'importants travaux dans ce domaine et que l'Institut devait tirer parti de leur expérience pratique.

92. Sur la base de ces observations et suggestions, la Directrice par intérim a indiqué que l'approche de ce programme serait réexaminée et reformulée. Elle a pris acte de la suggestion de la représentante d'UNIFEM tendant à préparer une publication faisant le point de l'impact du crédit et de l'accès au crédit pour les femmes, qui pourrait constituer un apport non négligeable à la Conférence mondiale. De ce fait, l'utilisation des fonds alloués à ce programme serait quelque peu modifiée incessamment.

93. Un membre du Conseil a estimé qu'il fallait organiser un séminaire à l'intention des pays arabes. Appuyant cette proposition, la Directrice par intérim et le Conseil ont souligné qu'il importait d'organiser ce séminaire en collaboration avec la CEA et la CESAO soit avant, soit immédiatement après la conférence préparatoire régionale d'Amman.

94. Un membre du Conseil a recommandé que les programmes de formation antisexiste soient élargis à toutes les régions grâce aux résultats des travaux de recherche locaux.

95. Plusieurs membres ont proposé d'étendre à des domaines autres que l'agriculture, sans le limiter à l'Europe de l'Est, le projet de recherche sur la promotion de la femme dans l'agriculture dans les pays d'Europe de l'Est en

transition. Pour tenir compte de cet élargissement, on a proposé d'intituler le projet "Les femmes des pays en transition vers une économie de marché". Le Conseil a appuyé cette recommandation et la Directrice par intérim a indiqué qu'elle se mettrait en rapport avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres donateurs pour rechercher les possibilités de financement du projet. Elle a également prié le Conseil de rechercher l'appui de pays donateurs étant donné que les pays en question n'avaient jamais bénéficié de ce type d'aide.

96. La Présidente a mis en lumière l'importance des liens entre l'émancipation des femmes et les effets des ajustements structurels. À ce propos, il importait que l'Institut collabore avec le PNUD à la préparation du rapport de 1994 sur le développement humain. Elle a à cet effet prié le Conseil de l'autoriser à prévoir des ressources pour que l'Institut contribue à cette publication.

97. Un membre du Conseil a suggéré que l'Institut s'efforce de rechercher des fonds à l'extérieur ou des contributions en nature pour assurer la traduction du matériel de formation antisexiste.

98. La représentante de la CEA a informé le Conseil de la rencontre que la Commission organisait avec des femmes des médias pour rechercher un moyen commun de donner une meilleure image des femmes dans les médias; cette réunion devait se tenir avant la réunion préparatoire régionale prévue au Sénégal. La CEA se réjouissait de collaborer avec l'Institut à cette activité.

99. À propos du thème II (Les statistiques et indicateurs relatifs aux femmes), la représentante de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a souligné qu'il fallait, en anglais, préférer le terme "gender" au terme "women" en matière de statistiques et d'indicateurs. Il importait d'encourager et d'appuyer les initiatives nationales visant à produire de courts documents sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux questions liées au sexe. Elle a en outre mentionné le projet de mise au point de modules de formation pratique aux statistiques selon le sexe et a informé le Conseil des initiatives prises à cet égard par la Division de statistique, le Groupe consultatif mixte des politiques du PNUD et d'autres institutions telles que "Statistics Sweden". Il était souhaitable que l'Institut établît une collaboration étroite avec ces organisations afin d'éviter des doubles emplois.

100. La Directrice par intérim a indiqué que l'Institut faisait dans ce domaine oeuvre de pionnier dans le cadre du système des Nations Unies et qu'il était indispensable d'élaborer des matériels de formation de manière intégrée. Il fallait en outre promouvoir davantage les résultats de ces initiatives auprès des organes traditionnels tels que la Commission de statistique de l'ONU et la Conférence des statisticiens européens.

101. À propos du thème III (Femmes, environnement et développement durable), l'attention du Conseil a été appelée sur une demande émanant du Ministère namibien de l'agriculture, de l'eau et du développement rural tendant à ce que l'Institut organise en novembre 1994 un séminaire national de formation sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ce séminaire serait fondé sur l'ensemble de formation concernant les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le Département des services d'appui et de gestion pour

le développement (Secrétariat de l'ONU) devant être invité à coopérer à l'organisation de ce séminaire. Par ailleurs, le Conseil a été informé du caractère exceptionnel du mandat de l'Institut dans le domaine de l'eau et de l'énergie dans la mesure où il concernait la coordination des politiques au niveau du système des Nations Unies; il importait d'affecter un minimum de crédits à la participation aux réunions de coordination des politiques.

102. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'organisation du séminaire de formation en Namibie et a autorisé la Directrice par intérim à réaffecter des crédits de ce thème au séminaire et à la participation aux réunions de coordination des politiques en matière d'eau et d'énergie.

103. Un membre du Conseil a proposé que l'Institut élabore un programme de formation sur les femmes et le développement durable semblable au programme relatif aux femmes et à l'eau.

104. Le Conseil a souscrit à cette proposition et a recommandé que le programme de formation porte également sur la gestion des déchets, les transports, les établissements humains et autres domaines techniques insuffisamment explorés. Il était indispensable à cet égard de collaborer avec le PNUE et la Banque mondiale.

105. Passant à l'information, à la documentation et à la communication, les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des diverses activités proposées.

106. Le Conseil a rappelé qu'il importait de présenter des publications de fond à la Conférence de Beijing et de prévoir une exposition et des documents d'information (cartes, par exemple).

107. Le Conseil a recommandé de consacrer un numéro spécial d'INSTRAW Nouvelles aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au cinquantième anniversaire de l'ONU.

108. Compte tenu de l'éventualité de l'intégration de l'Institut et d'UNIFEM et dans un souci d'économie, la représentante d'UNIFEM a suggéré d'envisager la possibilité de produire des publications communes et d'établir des bulletins d'information et des traductions en commun; le Conseil a pris note de cette suggestion.

109. Un membre a estimé que le bureau de New York devait être renforcé et le Conseil s'est inquiété de la hausse brutale du loyer des locaux de New York, qu'il importait d'examiner soigneusement.

110. Après avoir examiné la question des bases de données à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, le Conseil est convenu de réexaminer à un stade ultérieur le projet de mise à jour des bases de données informatisées.

111. Le Conseil a adopté le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, tel qu'il avait été modifié, laissant à la direction de l'Institut la latitude nécessaire pour transférer des fonds dans les limites du budget approuvé.

V. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

112. Le Conseil a approuvé les désignations comme interlocuteurs de l'INSTRAW, respectivement par le Gouvernement tunisien et par le Gouvernement uruguayen, du Centre de recherche, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) et de la Facultad de Ciencias Sociales del Departamento de Sociología, de l'Université d'Uruguay.

113. Le Conseil a examiné le programme de la prochaine réunion du Comité de planification stratégique et en a arrêté la composition.

114. Deux membres sortants du Conseil ont exprimé leur satisfaction au sujet des travaux accomplis par l'Institut. Ces deux membres continueraient d'appuyer l'Institut et lui ont souhaité plein succès dans ses futures activités de recherche, de formation et d'information, se réjouissant par avance de collaborer avec lui.

VI. ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION

115. À sa sixième séance, le 21 avril 1994, le Conseil a adopté le rapport sur les travaux de sa quatorzième session (INSTRAW/BT/1994/R.4 et Add.1 à 3).

VII. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

116. La quatorzième session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme s'est tenue au siège de l'Institut du 18 au 21 avril 1994. Le Conseil a tenu six séances.

117. La session a été ouverte par Renata Siemienska, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration. En souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, elle a fait observer que celui-ci se réunissait à un moment critique pour l'Institut. Elle a formulé l'espoir que les travaux seraient orientés vers l'avenir de façon à déterminer la meilleure manière de renforcer les activités de l'Institut. Pendant cette quatorzième session, il était important de développer un cadre propre à contribuer à la Plate-forme d'action.

118. Le représentant du Secrétaire général, M. Ji Chaozhu, a souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice par intérim et a donné l'assurance du Secrétaire général que les questions relatives aux femmes continueraient d'être prioritaires. Le Secrétaire général était déterminé à maintenir et à renforcer le mandat de l'Institut. Les questions relatives aux femmes ne devaient pas être marginalisées ou compartimentées mais devaient faire partie intégrante de l'effort global de développement de l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, la Division de la promotion de la femme (Secrétariat de l'ONU) avait été transférée à New York afin de resserrer les liens avec les autres départements du Secrétariat s'occupant de questions de développement. L'opération de rationalisation visait à établir des liens plus dynamiques entre les programmes de recherche et les programmes opérationnels. L'Organisation profiterait

considérablement de l'apport de l'Institut. En particulier, le Secrétaire général attendait avec intérêt la contribution que le Conseil allait pouvoir faire à la définition du rôle dévolu à l'Institut dans l'exécution du projet de Plate-forme d'action ainsi qu'à la détermination de la manière dont cette plate-forme pourrait répondre au mieux aux besoins des femmes.

119. Parlant au nom du gouvernement du pays hôte et en sa qualité de membre de droit du Conseil d'administration représentant le pays hôte, Mme Jacqueline Malagón, Ministre de l'éducation de la République dominicaine, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil, a mis en relief l'importance que son gouvernement attachait à la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Tout en appuyant les efforts que déployait le Secrétaire général pour rationaliser l'Organisation dans un souci d'économie et d'efficacité, le Gouvernement dominicain estimait qu'il importait d'examiner soigneusement le projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM afin de s'assurer qu'il permettrait de réaliser ces objectifs. Se référant à la résolution 48/111 par laquelle l'Assemblée générale priait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui faire rapport sur le projet de fusion et sur ses consultations avec le Gouvernement dominicain, le Ministre a indiqué que son gouvernement tenait à ce que ces consultations et les recommandations du CCQAB aboutissent à la solution qui serve au mieux les intérêts de la République dominicaine, de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, de la promotion de la femme. Étant l'une des trois entités du système des Nations Unies ayant pour mission la promotion de la femme, l'Institut avait un rôle particulier à jouer en menant des travaux de recherche-développement et en élaborant du matériel de formation utile aux conférences internationales. Pour remplir son rôle, l'Institut avait besoin de l'appui des États Membres et du Secrétariat. Il fallait espérer que l'Institut bénéficierait de cet appui et que, à la prochaine session du Conseil, il serait dynamisé et renforcé. Mme Malagón a assuré les membres du Conseil que son gouvernement ne ménagerait aucun effort pour que cela devienne réalité et pour continuer d'accueillir l'Institut.

120. Dans son allocution de bienvenue, la Directrice par intérim a souligné que l'Institut traversait une phase cruciale de son histoire. L'ONU allait tenir au cours des années 90 une série d'importantes conférences axées sur les besoins de l'être humain. Dans ce contexte, il importait que ces conférences prennent pleinement en compte les préoccupations des femmes. Il fallait aussi reconnaître l'importance capitale du rôle de la recherche et de la formation, qui devaient permettre aux femmes de faire face aux nouveaux défis. Pour conclure, elle s'est déclarée convaincue que cette tâche pourrait être menée à bien et que le Conseil pourrait contribuer à réaliser cet objectif.

B. Participation

121. Les membres du Conseil dont les noms suivent ont participé à la session : Ihsan Abdalla Algabshawi (Soudan), Fatima Benslimane Hassar (Maroc), Pilar Escario Rodriguez-Spiteri (Espagne), Aida González Martínez (Mexique), Noëlie Kangoye (Burkina Faso), Gule Afruz Mahbub (Bangladesh), Amara Pongsapich (Thaïlande), Els Postel-Coster (Pays-Bas), Gail Saunders (Bahamas), Renata Siemienska-Zochowska (Pologne) et Kristin Tornes (Norvège).

122. Étaient également présents les membres de droit du Conseil ci-après : le Secrétaire général adjoint aux services d'appui et de gestion pour le développement (représentant le Secrétaire général), des représentantes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la représentante de la République dominicaine, pays hôte de l'Institut, et la Directrice par intérim de l'Institut.

123. Le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (Secrétariat de l'ONU) a participé à la session en qualité d'expert.

124. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU était également représentée.

125. Le PNUD et UNIFEM étaient représentés à la session.

C. Élection du bureau

126. À sa 1^{re} séance, conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil a élu le bureau suivant par acclamation :

Présidente : Els Postel-Coster (Pays-Bas)

Vice-Présidente : Amara Pongsapich (Thaïlande)

Rapporteur : Ihsan Abdalla Algabshawi (Soudan)

D. Ordre du jour

127. À sa 1^{re} séance, le Conseil a proposé d'ajouter au point 5 de l'ordre du jour provisoire intitulé "Rôle de l'Institut dans le domaine de la recherche et de la formation après la Conférence de Beijing" un point subsidiaire intitulé "État du projet de fusion de l'INSTRAW et d'UNIFEM". Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après tel qu'il avait été amendé :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection des membres du bureau.
4. Exécution du programme de travail de 1993 – rapport intérimaire concernant l'Institut.
5. Rôle de l'Institut dans le domaine de la recherche et de la formation après la Conférence de Beijing :
 - a) État du projet de fusion de l'Institut et d'UNIFEM.

6. Projets de programme de travail et de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.
7. Autres questions liées au fonctionnement de l'Institut.
8. Adoption du rapport de la session.
